

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION AVEC MADAME LEBLANC DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE L'ATELIER MEMOIRE

La Présidente du CCAS,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement dite loi « ASV » ;

VU la délibération n° DEL-2026-015 du 12 mai 2026, du Conseil d'administration portant délégation de pouvoir consentie à la Présidente et au Vice-président ;

CONSIDERANT que l'action « atelier mémoire » vise notamment à favoriser la stimulation des fonctions cognitives et à maintenir le lien social ;

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de poursuivre ses actions de prévention de la perte d'autonomie et ainsi de favoriser le « bien-vieillir » ;

CONSIDERANT que le renouvellement de l'action « atelier mémoire » contribue à cet objectif ;

DECIDE :

Article 1er : La signature d'une convention de prestation avec Madame Stéphanie LEBLANC enregistrée sous le numéro de SIRET 513 616 011 00013 domiciliée 27, rue de la Borne aux dames, 95610 ERAGNY SUR OISE ;

Article 2 : PRECISE que les conditions de mise en œuvre des séances « atelier mémoire » et des réunions préparatoires sont fixées dans la convention de prestation et en annexe 1 de ladite convention ;

Article 3 : PRECISE que le montant facturé de la prestation sera de 105 € TTC par séance et de 70 € TTC par réunion pour la période de septembre 2026 à juin 2027 ;

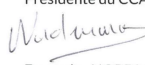
Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité.

Article 5 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Signé électroniquement par
Françoise NORDMANN
Le 10 septembre 2026

La Présidente du CCAS
certifie que cette décision
a été mise en ligne sur
le site de la Ville le

14/09/2026

Le Maire,
Présidente du CCAS

Françoise NORDMANN

